



# DPC sous la loupe

ÉTÉ 2019

## POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

### ÉVALUATION DU PROJET PILOTE POUR LA CERTIFICATION D'ACTIVITÉS DONNANT DROIT À DEUX ET TROIS CRÉDITS PAR HEURE

En janvier 2018, le département de DPC du CMFC a commencé à travailler avec six sites pilotes pour déterminer si les bureaux universitaires du DPC agréés par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) et les sections provinciales du CMFC ont la capacité de certifier des programmes de DPC de deux et trois crédits par heure. Avant le lancement du projet pilote, seul le bureau national du CMFC pouvait certifier les programmes demandant une certification pour deux ou trois crédits par heure. Au début du projet pilote, cinq centres de DPC universitaires et une section provinciale du CMFC y participaient; maintenant, quatre centres de DPC universitaires sont toujours impliqués. Le sous-comité de recherche en DPC de l'Association des facultés de médecine du Canada supervise l'évaluation du projet pilote, qui comprend les éléments suivants :

- Présentations faisant l'objet d'une assurance de la qualité par le personnel du CMFC
- Entrevues sur les sites pilotes à six mois et à la fin du projet pilote
- Sondages sur les sites pilotes à six mois et à la fin du projet pilote

Le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC) a approuvé la prolongation du projet pilote dans les sites existants jusqu'en octobre 2019, en attendant l'examen de l'évaluation sur 18 mois. Il a également recommandé que le personnel du CMFC qui administre le projet pilote soit représenté dans les prochaines étapes de l'évaluation.

### MISE À JOUR DES POLITIQUES POUR LES WEBINAIRES ET AUTRES ACTIVITÉS EN LIGNE RÉGULIÈRES CERTIFIÉES PAR LE BUREAU NATIONAL

Le CNDPC a approuvé que les séries de webinaires en ligne et d'autres séries en ligne régulièrement prévues soient admissibles à la certification sans qu'il soit nécessaire de procéder à un examen complet du contenu. Ces activités seront examinées de la même façon que les conférences en direct et les tournées hospitalières ou cliniques. L'examen portera sur le processus utilisé par le comité de planification scientifique pour déterminer les besoins des apprenants, choisir les sujets, gérer la divulgation des conflits d'intérêts (CI) et choisir les conférenciers. Les examinateurs Mainpro+<sup>MD</sup> se réservent le droit de demander une révision du contenu s'ils ont des préoccupations concernant les sujets choisis ou les relations avec les commanditaires du programme.

La plateforme CERT+ et les *Normes de certification Mainpro+* seront mises à jour en fonction de ce changement de politique. Les changements devraient entrer en vigueur à l'automne 2019.

### NOUVEAUX ÉNONCÉS DE MARKETING POUR LES ACTIVITÉS CERTIFIÉES MAINPRO+

Pour appuyer la promotion des activités certifiées Mainpro+, le CNDPC a approuvé deux énoncés de marketing à utiliser dans la publicité de ces activités. Ces énoncés de marketing peuvent être utilisés dans les avis de rappel de la date, les brochures du programme, les invitations et la publicité sur les médias sociaux une fois qu'une activité a reçu la certification Mainpro+ complète. Les énoncés de marketing ne remplacent pas les énoncés officiels de certification Mainpro+, qui doivent être utilisés dans le programme complet imprimé/en ligne et sur les certificats de participation. Les énoncés de marketing sont :

- Ce/Cette [programme/conférence/activité/événement] a été certifié(e) et donne droit à un maximum de [insérer le nombre de crédits] crédits Mainpro+<sup>MD</sup>
- Obtenez jusqu'à [insérer le nombre de crédits] de crédits certifiés Mainpro+<sup>MD</sup>

Des énoncés de marketing informels semblables **ne peuvent pas** être utilisés pour les programmes qui font référence aux ententes réciproques entre le CMFC et l'American Academy of Family Physicians. Seuls les énoncés de certification complets peuvent être utilisés pour décrire la certification de ces programmes.

## DANS CE NUMÉRO

- 01 | POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU  
COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT  
PROFESSIONNEL CONTINU
- 04 | CONSEILS ET ASTUCES POUR  
L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES
- 05 | NORME NATIONALE POUR LE SOUTIEN  
DES ACTIVITÉS DE DPC AGRÉÉES : FOIRE  
AUX QUESTIONS RÉVISÉE
- 05 | CE QUE NOUS LISONS :  
UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC

## RÉVISION DU PROCESSUS D'EXAMEN ET DE DIVULGATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le rapport d'évaluation Mainpro+ a révélé que les fournisseurs de programmes ont constaté que certains éléments administratifs du processus de certification Mainpro+ constituaient des obstacles à la présentation d'activités pour examen. À la suite de cette rétroaction des fournisseurs, le personnel du CMFC a proposé un changement au processus de demande et d'examen dans CERT+ afin de réduire le fardeau administratif du processus de certification Mainpro+. Le personnel du CMFC a proposé de retirer l'examen des formulaires de divulgation de conflits d'intérêts pour les conférenciers, les animateurs, les modérateurs et les auteurs des exigences de soumission à un examen sur le plan de l'éthique et la certification CERT+, et le CNDPC a approuvé ce changement.

Les fournisseurs de programmes devront continuer de recueillir et d'examiner les formulaires de divulgation de conflits d'intérêts de ces personnes et l'accent sera mis davantage sur le processus du comité de planification scientifique pour l'examen des conflits d'intérêts et l'atténuation des sources de partialité, ainsi que sur la façon de les communiquer aux apprenants. Le formulaire de demande CERT+ sera mis à jour afin d'inclure des questions qui exigent que le comité de planification scientifique décrive le processus d'examen des conflits d'intérêts et d'atténuation des sources de partialité. Le processus de divulgation des conflits d'intérêts en trois diapositives du CMFC demeure en place et les modèles de ces diapositives continueront d'être soumis et examinés. La diapositive sur l'atténuation des sources de partialité doit être remplie au moment de la présentation et doit décrire le processus utilisé par le comité de planification scientifique.

Le CMFC met à jour le document *Conseils pratiques : Détection et gestion des conflits d'intérêts* et transparence envers les apprenants afin d'aider les fournisseurs de programmes à améliorer l'atténuation des sources de partialité. De plus, une formation supplémentaire sera offerte aux examinateurs du programme Mainpro+ ainsi qu'au personnel du bureau national et des sections provinciales du CMFC pour les aider à mieux encadrer les fournisseurs et à évaluer efficacement les stratégies proposées pour atténuer les sources de partialité. Les changements aux exigences relatives à l'examen des conflits d'intérêts seront mis en œuvre à l'automne 2019.

Le CNDPC a aussi approuvé un nouveau formulaire de divulgation de conflit d'intérêts.

Il ressemble davantage à celui du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et a été mis à jour pour clarifier les types de relations qui devraient être divulguées.

Les principaux changements apportés au formulaire sont la simplification des types de relations qui doivent être divulguées et l'inclusion de l'élément 3 de la *Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées*. Le nouveau formulaire est disponible sur le [site Web](#) du CMFC; toutefois, le CMFC continuera d'accepter les soumissions en utilisant l'ancien formulaire de divulgation de CI jusqu'en mars 2020 afin de donner aux fournisseurs le temps de mettre à jour leurs processus et leurs documents.

## RESTRICTIONS CONCERNANT LE RÔLE ÉDUCATIF DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DES SOINS DE SANTÉ ET DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DANS LES ACTIVITÉS CERTIFIÉES MAINPRO+

Le CNDPC a approuvé une mise à jour des *Normes de certification Mainpro+* afin d'améliorer son harmonisation avec la *Norme nationale*

pour le soutien des activités de DPC agréées et de s'assurer que les activités certifiées Mainpro+ demeurent exemptes de sources potentielles de partialité. La révision met à jour la section suivante des *Normes de certification Mainpro+* (avril 2018, page 12) :

*Les représentants d'une entreprise commerciale (p. ex., une compagnie pharmaceutique, une entreprise d'appareils médicaux, etc.) ne peuvent assumer le rôle d'animateur, de conférencier ou de formateur pour un programme agréé Mainpro+. La seule exception étant lorsqu'une démonstration d'un produit ou d'un dispositif est une composante essentielle de l'activité éducative et qu'aucun médecin ou autre professionnel de la santé n'est qualifié pour jouer ce rôle. Ce type de participation doit être justifiée par les membres du comité de planification scientifique, décrit dans la demande de certification initiale, et ne doit en aucun cas être lié à la promotion ou à la vente de produits ou d'instruments.*

Cette politique nouvellement approuvée est la suivante :

*Les représentants d'une entreprise commerciale (p. ex., une compagnie pharmaceutique, un producteur de cannabis médical, une entreprise d'appareils médicaux) ne peuvent en aucun cas assumer le rôle d'animateur, de conférencier ou d'instructeur pour un programme agréé Mainpro+.*

Cette nouvelle politique figurera dans les *Normes de certification Mainpro+* révisées lorsqu'elles seront publiées à l'automne 2019.

## DÉFINITION D'UN FOURNISSEUR DE DPC ADMISSIBLE

Un organisme fournisseur de DPC est un organisme qui assume la responsabilité et l'imputabilité de la conception, de la prestation et de l'évaluation d'activités de DPC certifiées par le CMFC. À ces fins, l'organisme peut former un comité de planification scientifique.

Le CNDPC a approuvé que les organismes fournisseurs de DPC qui répondent aux critères suivants puissent soumettre des demandes au CMFC et à ses sections provinciales pour examen et allocation de crédits Mainpro+ pour les activités de DPC qu'ils mettent sur pied. Les bureaux universitaires du DPC agréés par le CAÉMC peuvent aussi certifier des activités auxquelles ils ont amplement contribué. Les fournisseurs de DPC doivent se conformer à toutes les normes de certification Mainpro+, ce qui comprend l'intégration de la contribution importante des membres du CMFC dans tous les aspects du processus de planification.

### Organismes fournisseurs de DPC admissibles : activités donnant droit à un crédit Mainpro+ par heure :

- Les organismes médicaux sans but lucratif, tels que définis dans la Norme nationale (voir ci-après). Ceci comprend les organisations de professionnels de la santé qui comptent parmi leurs membres, sans toutefois s'y limiter, des médecins.
- Les organismes de défense des patients axés sur des maladies particulières.
- Les ministères et agences gouvernementales qui œuvrent dans le domaine de la santé et y exercent des responsabilités.
- Les organismes et associations professionnelles qui œuvrent dans le domaine de la santé et y exercent des responsabilités, et qui ne correspondent pas à la définition d'une entité commerciale de l'industrie pharmaceutique et des soins de santé.
- Les entreprises de formation médicale (y compris les compagnies de formation en ligne, les maisons d'édition et les entreprises de

simulation) qui ne sont affiliées à aucune entité commerciale de l'IPSS ni employées par une telle entité, et qui ne mettent sur pied aucune activité pour le compte ou sous l'ordre d'une entité commerciale de l'IPSS.

- Un comité de planification scientifique comptant au moins deux membres du CMFC, ou un seul membre du CMFC ainsi qu'au moins un autre professionnel de la santé, et dont le but précis est de créer des activités de DPC.

#### **Organismes fournisseurs de DPC admissibles : activités donnant droit à deux ou trois crédits Mainpro+ par heure :**

- Les organismes médicaux sans but lucratif, tels que définis dans la Norme nationale (voir ci-après). Ceci comprend les organisations de professionnels de la santé qui comptent parmi leurs membres, sans toutefois s'y limiter, des médecins.
- Collaboration requise : Les organismes suivants doivent mettre sur pied des activités et demander leur certification en collaboration avec un organisme médical sans but lucratif, tel que défini dans la Norme nationale : organismes de défense des patients axés sur des maladies particulières ; ministères et agences gouvernementales ; organismes, associations professionnelles et entreprises de formation médicale, conformément à la définition plus haut.

#### **Organismes inadmissibles en tant que fournisseurs d'activités de DPC certifiées Mainpro+ :**

- Les entités commerciales de l'IPSS sont inadmissibles en tant que fournisseurs de DPC, de même que toute société affiliée à une entité commerciale de l'IPSS et que toute organisation qui met sur pied une activité de DPC pour le compte ou sous l'ordre d'une entité commerciale de l'IPSS.

Le CNDPC a également approuvé les définitions d'accompagnement suivantes pour clarifier davantage les organismes admissibles et non admissibles.

#### **Entité commerciale de l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS) :**

- Une entité à but lucratif impliquée dans le développement, la production, la mise en marché, la revente ou la distribution de médicaments, dispositifs, produits, services ou traitements que les médecins peuvent prescrire ou recommander à des patients ou utiliser dans le cadre d'un diagnostic ou d'un traitement, dans la surveillance, la prise en charge ou le soulagement de problèmes de santé.

À titre d'exemples, de telles entités comprennent (sans toutefois s'y limiter) ce qui suit :

- » Compagnies pharmaceutiques
- » Entreprises d'appareils médicaux
- » Compagnies de fournitures médicales et chirurgicales
- » Producteurs de produits de santé en vente libre
- » Compagnies alimentaires (lait maternisé, suppléments nutritifs)

- » Pharmacies ; compagnies de régimes alimentaires, de conditionnement physique et de perte de poids ; magasins de prothèses et orthèses ; centres d'examen de l'ouïe ; compagnies de soins à domicile ; etc.
- » Services cliniques appartenant à l'une des entités susmentionnées ou sous son contrôle

#### **Organismes médicaux sans but lucratif :**

- Un groupe sans but lucratif de professionnels de la santé qui est dotée d'une structure de gouvernance officielle, qui rend compte, entre autres, à ses médecins membres affiliés et sert leurs intérêts par les activités suivantes :
  - » Développement professionnel continu
  - » Prestation de soins de santé
  - » Recherche

Cette définition comprend, sans nécessairement s'y limiter, les groupes suivants :

- » Facultés de médecine
- » Départements ou divisions d'un hôpital
- » Sociétés médicales
- » Associations médicales
- » Académies de médecine
- » Organisations médicales de recherche
- » Cliniques
- » Autorités sanitaires non reliées aux agences gouvernementales
- » Ordres des médecins provinciaux au Canada

#### **Entreprise de formation médicale :**

- Une entité (avec ou sans but lucratif) dont la principale activité est la prestation de formation sur des problèmes de santé, des traitements, des produits ou services médicaux et tout autre sujet lié à l'exercice de la médecine pertinent pour les médecins et autres professionnels de la santé. Ces activités peuvent être financées par des subventions à la formation accordées par des entités commerciales de l'IPSS, d'autres entités commerciales, des agences gouvernementales ou des organisations caritatives, ou encore par des frais d'abonnement ou d'inscription.

Mentionnons à titre d'exemples les agences de voyages de DPC/FMC, les compagnies de formation en ligne, les maisons d'édition et les entreprises de simulation.

Ces entités ne fournissent ni promotion, ni reconnaissance de marque, ni soutien au sein de conseils consultatifs, ni tout autre service considéré surtout comme étant le travail d'une agence de communications dans le domaine médical.

Bien que ces nouvelles définitions ne représentent aucun changement aux normes actuelles, le CMFC révisera la plateforme CERT+ pour aider à clarifier la classification des fournisseurs de DPC admissibles et non admissibles. Des mises à jour supplémentaires seront apportées à l'application CERT+ pour assurer le maintien de la conformité à la Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées.



# CONSEILS ET ASTUCES POUR L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES

## EXIGENCES EN MATIÈRE D'INTERACTIVITÉ POUR L'APPRENTISSAGE EN LIGNE ASYNCHRONE

Lorsque vous concevez des activités d'apprentissage en ligne dans la catégorie Autoapprentissage, il est important de vous assurer que le programme comprend des composantes interactives. Cela signifie qu'il doit y avoir un moyen pour les participants d'interagir avec le matériel, soit au moyen de questions ou de questionnaires intégrés, de jeux, de questionnaires de réflexion ou d'autres technologies interactives. Regarder passivement une vidéo sans interaction supplémentaire avec le matériel n'est pas suffisant. Il doit également y avoir un moyen pour les participants d'interagir avec un enseignant ou un animateur par rapport au contenu du programme. Les participants doivent pouvoir poser des questions sur le matériel ou le contenu. Au minimum, cette exigence peut être satisfaite en fournissant une adresse électronique à laquelle les participants peuvent soumettre des questions avec un délai de réponse publié. Les fournisseurs de programmes peuvent également fournir une page FAQ qui est mise à jour en fonction des questions soumises. Les fournisseurs de programmes peuvent également utiliser des bavardoirs, des forums de discussion ou d'autres formats plus directs pour interagir avec les participants. Pour plus d'informations, voir la section *Normes de certification Mainpro+*, Chapitre 4 : Exigences de la certification Mainpro+ par type de programme.

## STRATÉGIES D'ATTÉNUATION DES SOURCES DE PARTIALITÉ DANS LES ACTIVITÉS CERTIFIÉES MAINPRO+

Le processus de divulgation des conflits d'intérêts est une étape importante dans la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts potentiels dans les activités de DPC. Il est essentiel que les organisateurs de ces activités comprennent comment les apprenants peuvent percevoir ces conflits. Une stratégie solide et transparente d'atténuation des sources de partialité aidera à rassurer les apprenants quant à la légitimité du contenu offert et à s'assurer que les programmes respectent les normes de certification Mainpro+.

Les organisateurs d'activités de DPC peuvent prévenir ou réduire le risque de conflits d'intérêts en choisissant les membres du comité de planification scientifique, les conférenciers, les modérateurs, les animateurs et les auteurs qui n'ont pas de relations avec des organisations dont les activités ont trait au contenu. Cela n'est pas toujours possible; par conséquent, lorsque des conflits sont identifiés, les comités de planification scientifique peuvent prendre des mesures pour atténuer les risques de sources de partialité.

Une fois qu'un conflit d'intérêts est identifié, le comité de planification scientifique doit déterminer s'il peut être géré de façon pratique. Si ce n'est pas le cas, le comité devra choisir un autre présentateur.

Suggestions pour gérer les conflits et atténuer les sources de partialité des conférenciers/présentateurs :

- Modifier l'orientation de l'activité de DPC pour que le contenu ne porte pas sur les produits ou les services de l'organisme qui appuie l'activité, si cela constitue le fondement du CI.

- Demandez au conférencier d'éviter de faire des recommandations personnelles et de limiter sa présentation à une discussion sur les données probantes; un autre conférencier peut être désigné pour parler des conséquences et faire des recommandations générales.
- Les comités de planification scientifique (ou un autre comité d'examen par les pairs) peuvent examiner le contenu ou la présentation en question pour s'assurer que :
  - » Toutes les recommandations concernant la médecine clinique sont fondées sur des données probantes qui sont acceptées au sein de la profession.
  - » Toute la recherche scientifique mentionnée, rapportée ou utilisée dans le cadre de l'activité de DPC à l'appui ou pour justifier les recommandations sur les soins aux patients est conforme aux normes généralement acceptées.

### Que se passe-t-il si un membre du comité de planification scientifique a déclaré un conflit d'intérêts potentiel ?

Comme mentionné ci-dessus, le président du comité de planification scientifique doit déterminer si le conflit d'intérêts peut être géré de façon pratique. Le président peut décider que le membre en conflit d'intérêts doit s'abstenir de participer à la prise de décisions concernant les éléments du programme liés au conflit. Si le conflit ne peut être géré de façon pratique, on peut demander au membre en conflit de démissionner du comité.

### Autres considérations relatives aux stratégies d'atténuation des sources de partialité :

- Pour les activités qui se déroulent plus d'une fois, il est important d'examiner régulièrement les commentaires sur l'évaluation afin de déceler les sources de partialité relevées par les participants.
- Les conférenciers qui ont été identifiés comme étant liés à des sources de partialité dans le passé ne devraient pas être invités à présenter à nouveau.
- Les fournisseurs de programmes peuvent choisir de vérifier les séances au cours desquelles un conflit d'intérêts a été identifié afin de s'assurer que les pratiques de divulgation appropriées sont respectées.

Les organisateurs d'activités de DPC devraient conserver dans leurs dossiers des documents sur la résolution d'un conflit d'intérêts. Les stratégies utilisées par les comités de planification scientifique pour atténuer les sources de partialité devraient être documentées dans le cadre de la demande de crédits Mainpro+ et incluses dans la diapositive sur l'atténuation des sources de partialité présentée aux participants.



# NORME NATIONALE POUR LE SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE DPC AGRÉÉES : FOIRE AUX QUESTIONS RÉVISÉE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CMFC, le Collège royal et le Collège des médecins du Québec (CMQ) ont publié la **Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées** (la Norme) ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) pour appuyer la mise en œuvre de la Norme. Le but de la Norme est de protéger l'intégrité des activités de DPC accréditées contre l'influence des organismes parrains qui pourrait mener à une source de partialité.

Depuis cette publication, nous avons écouté les questions, les commentaires et les préoccupations concernant l'application pratique de la Norme. Cette rétroaction a fourni des renseignements précieux sur les réussites et les défis rencontrés dans l'interprétation et l'application de la Norme à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

Le CMFC, le Collège royal et le CMQ ont utilisé cette rétroaction pour collaborer à la révision des FAQ. En avril 2019, nous avons publié la version révisée et élargie de la **Foire aux questions sur la mise en œuvre de la Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées**.

Nous comprenons que la mise en œuvre de la Norme a probablement eu des répercussions sur votre approche de l'élaboration et de la mise en œuvre du DPC, et nous vous remercions de nous transmettre vos commentaires durant cette période de changement. Nous apprécions votre soutien continu et votre engagement à l'égard de la création d'un programme de DPC de haute qualité et fondé sur des données probantes pour les médecins de famille.

## CE QUE NOUS LISONS : UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques qui ont récemment été portées à notre attention. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances récentes en matière de DPC, appuient les principes des normes de certification Mainpro+ ou présentent des concepts pour l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC.

Ramani S, McMahon GT, Armstrong EG. Continuing professional development to foster behaviour change: from principles to practice in health professions education [published online ahead of print May 26, 2019]. *Med Teach*. 2019;1-8. doi:10.1080/0142159X.2019.1615608.

Lockyer JM, Sockalingam S, Campbell C. Assessment and change: an exploration of documented assessment activities and outcomes by Canadian psychiatrists. *J Contin Educ Health Prof*. 2018;38(4):235-243. doi:10.1097/CEH.0000000000000220.

Kitto S, Danilovich N, Delva D, Meuser J, Presseau J, Grimshaw J et coll. Territoire inexploré : Le transfert des connaissances sur le développement professionnel continu axé sur les compétences en médecine familiale. *Can Fam Physician*. 2018;64(4):250-253. Publié à : <https://www.cfp.ca/content/64/4/e133>. Consulté le 8 juillet 2019.

Jones-Bonfiglio KD, Willett T, Ng S. An evaluation of flipped e-learning experiences. *Med Teach*. 2018;40(9):953-961. doi:10.1080/0142159X.2017.1417577.

Peterson LE, Blackburn B, Bazemore A, O'Neill T, Phillips RL Jr. Do family physicians choose self-assessment activities based on what they know or don't know? *J Contin Educ Health Prof*. 2014;34(3):164-170. doi:10.1002/chp.21247.

## L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

**JEFF SISLER, MD, CCMF, FCMF**  
Directeur général  
Développement professionnel  
et soutien à la pratique

**AMY OUTSCHOORN, MEd, CTDP**  
Directrice  
Développement professionnel continu

**JANICE HARVEY, MD, CCMF (SEM), FCMF**  
Médecin-conseil  
Développement professionnel continu

**JESSICA BLACK, MEd**  
Responsable, Certification  
Développement professionnel continu

**MELISSA LUJAN, MSc**  
Responsable, Mainpro+ (congé de maternité)  
Développement professionnel continu

**ZARREEN WARSI**  
Responsable intérimaire, Mainpro+  
Développement professionnel continu

**CARLA CONROY**  
Responsable adjointe,  
Certification (congé de maternité)  
Développement professionnel continu

**ANDRÉ GIROUARD**  
Responsable adjoint intérimaire,  
Projets spéciaux  
Développement professionnel  
et soutien à la pratique

**AMANDEEP KAUR**  
Responsable adjointe  
intérimaire bilingue, Certification  
Développement professionnel continu

**DEBORAH BLOIS**  
Coordonnatrice, Certification  
Développement professionnel continu

**MICHÈLE DESJARDINS**  
Coordonnatrice bilingue du programme de  
soutien Mainpro+ et coordonnatrice  
de la certification  
Développement professionnel continu

**SARA GAMBINO**  
Coordonnatrice bilingue des dossiers Mainpro+  
Développement professionnel continu

**ROUBY MOOTHOO**  
Coordonnatrice bilingue des dossiers Mainpro+  
Développement professionnel continu

**LIZA SANTOS**  
Adjointe administrative  
Développement professionnel  
et soutien à la pratique

**JASMINA VICENTIJEVIC**  
Analyste en gestion de projet  
Développement professionnel continu